

MESURE DE L'IMPACT DES ACTIVITES DE SOLIDARITE INTERNATIONALE EN RHONE- ALPES

31/05/2007

SOMMAIRE

I	Synthèse et conclusion	2
II	Les organisations menant des activités de solidarité internationale en Rhône-Alpes.....	6
II.1	Quelles activités de solidarité internationale ?	6
II.2	Une région dans laquelle est implanté un grand nombre d'organisations de solidarité internationale	7
III	Les impacts des activités des organisations de Solidarité Internationale dans la région Rhône-Alpes.....	12
III.1	Des impacts de natures diverses.....	12
III.2	Une proportion réduite de ressources dépensées localement.....	13
III.3	L'impact économique dans la région.....	13
III.4	Les autres impacts	20
III.5	Répartition géographique de l'activité des organisations de SI	22
IV	Le développement du milieu de la solidarité internationale en Rhône-Alpes.....	24
IV.1	Le tissu des organisations locales.....	24
IV.2	Les organisations de plus grande taille.....	24
V	Diversifier les sources de financement.....	27
V.1	Motiver et mobiliser des ressources privées	27
V.2	S'appuyer sur les savoir-faire de la région.....	28
VI	Méthodologie	29
VII	Annexes.....	31
VII.1	Liste des organisations et personnes rencontrées	32
VII.2	Organisations prises en compte dans le décompte des emplois	34
VII.3	Cahier des charges de l'étude.....	37

I Synthèse et conclusion

Rhône-Alpes, territoire de la solidarité internationale

Mesurer l'impact des activités de solidarité internationale dans une région d'un pays donateur comme la France, constitue en soi une gageure. En effet, pour une part des organisations engagées dans la SI la démarche a été perçue comme ambiguë, partant du credo que moins il y a d'impact au nord, mieux c'est, car cela signifierait que l'essentiel de l'impact est au sud. Les organisations contactées dans le cadre de cette étude ont cependant témoigné de leur intérêt pour la démarche, partant du principe que plus les acteurs de la SI constituent un milieu structuré mobilisant de nombreuses compétences, plus sa capacité d'intervention et surtout son impact est important et de qualité auprès de ses partenaires du sud.

Le fait est connu et les chiffres le prouvent : la région Rhône-Alpes est l'une des grandes régions françaises¹, en matière d'activité de SI. Le nombre et la diversité des organisations, l'activité et la vitalité des structures fédératrices, thématiques, sectorielles, transversales, l'importance des financements publics, sont autant d'indicateurs de la vigueur du milieu. Les origines de ces activités sont multiples. Selon les acteurs rencontrés et selon l'histoire des territoires, ce foisonnement est justifié par des facteurs géographiques, historiques, économiques, religieux, missionnaires qui attestent de la richesse et de la force de ses racines.

Un milieu jeune en mutation rapide

Bien qu'héritier de longues traditions, le milieu de la SI sous sa forme actuelle est très jeune. En Rhône-Alpes, comme sur l'ensemble du territoire français, il s'est structuré sous cette forme au cours des années 1990, plus particulièrement en 1994 après la mise en œuvre de loi de 1992, période durant laquelle il a suivi une croissance marquée, soutenue par l'arrivée de nouveaux financements publics, locaux, régionaux, nationaux, européens et multilatéraux. Depuis quelques années cette croissance a été fortement ralentie, notamment par la difficulté à mobiliser les nouvelles sources de financements qui permettraient de prolonger son développement.

Le fort développement de la dernière décennie s'est accompagné de mutations en profondeur qui se traduisent notamment par l'accroissement des compétences résultant de la professionnalisation des acteurs et l'émergence de grandes structures. En 2007, le nombre d'organisations ayant au moins un salarié à plein temps dont la mission est intégralement tournée vers la SI dépasse la centaine. Les chiffres manquent, mais les témoignages permettent de supposer qu'au début des années 1990, ce nombre était très inférieur à la moitié.

Le milieu que nous observons aujourd'hui n'a pas atteint sa maturité. Le secteur associatif y est largement prédominant. L'engagement personnel demeure une valeur fondatrice. Les oppositions entre tenants d'une posture purement militante et partisans de la montée en puissance de structures professionnelles continuent de l'animer. La majorité des acteurs intervient de façon bénévole, mais parmi ceux-ci, nombre de jeunes espèrent accéder à un statut professionnel.

¹ Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes

Les dynamiques pour la poursuite du développement des activités de SI sont fortes. La mise en œuvre des activités de SI révèle l'étendue des besoins et l'urgence d'y répondre. Des approches transversales, protection de l'environnement, biens publics mondiaux, commerce équitable, prévention des conflits, ..., complètent ce constat en donnant aux activités de SI la légitimité et la nécessité dont certains doutent. Parallèlement le désir de nombreux jeunes de s'assurer du sens et de l'utilité de leur activité professionnelle les incite à s'engager dans des organisations de SI. Les forces à l'œuvre pour soutenir le développement des activités de SI sont donc multiples rendant la croissance du milieu inéluctable.

De multiples impacts

La mesure qui est prise dans le cadre de cette étude doit donc être considérée dans ce contexte de développement rapide, ce qui signifie notamment que l'impact que l'on observe aujourd'hui, certainement bien plus important que celui que l'on aurait pu mesurer il y a 10 ans, devrait s'accroître dans des proportions significatives au cours des prochaines années.

Cela étant, la mesure effectuée ici atteste d'une activité qui dans la région Rhône-Alpes a une présence économique certaine : entre 1.200 et 1.500 emplois à plein temps sont mobilisés dans la région, dont la moitié directement dans des organisations de SI. Pour mémoire, le nombre d'emplois dans les pays partenaires est très nettement supérieur et une partie de ces emplois engendre des retombées économiques dans la région. Enfin, les nombreux bénévoles engagés dans des activités de SI produisent une valeur ajoutée dont une part, probablement faible, reste dans la région.

À côté de cet impact économique visible et mesurable, on observe de nombreuses retombées résultant des activités associatives et institutionnelles directement ou indirectement liées à la SI. L'histoire nous a en effet appris que la multiplication des relations établies avec des cultures éloignées s'est régulièrement traduite par un accroissement des échanges dont les retombées économiques et sociales ont été confirmées. En l'occurrence, les nombreuses associations de la région qui animent des actions de SI avec des partenaires du sud, dont le nombre est supérieur à 600, constituent autant de lieux répartis sur le territoire de la région où de telles relations sont à l'œuvre.

La coopération décentralisée, dont la pratique se généralise dans la région au sein de plus de 300 collectivités locales et comités de jumelage, donne lieu à des échanges d'expérience, voire de conception du rôle des collectivités locales. Soulignons que dans ce domaine, l'évolution rapide des approches et des méthodes s'exerce en faveur d'une plus grande efficacité dans les pays partenaires qui entraîne plus de retombées dans les collectivités locales de la région, notamment au profit des personnels.

Les dialogues qui se sont instaurés sur les questions de la SI dans la région au cours des années 1990 entre les collectivités territoriales, les associations, des établissements publics et des entreprises ont des retombées dont on mesure encore mal tout l'impact. Il est indiscutable qu'ils ont fortement pesé sur la prise en compte des effets de nos politiques de développement économique et social, notamment avec l'intégration de la notion de développement durable. Il n'est probablement pas un hasard que les acteurs de la région Rhône-Alpes fassent preuve d'une attention particulière à ces questions.

Les activités des organisations de SI dans la région donnent lieu à de nombreuses manifestations culturelles réparties sur l'ensemble du territoire régional. Musique, théâtre, cinéma, littérature, artisanat, sont autant de lieux et de sujets d'enrichissement mutuel pour la population. Bien qu'il soit difficile d'en caractériser les impacts immédiats, il est certain que ces activités contribuent à sensibiliser la population de la région à des problématiques nouvelles et à leur donner des éléments pour se positionner sur des grands enjeux pour notre société, notamment les phénomènes résultant de la mondialisation.

Une focalisation géographique

L'impact économique des activités de SI est fortement centré sur la région lyonnaise où est implanté 85 % des emplois répertoriés. Cela résulte de la concentration des emplois sur un nombre réduit d'organisations (8 associations mobilisent 72 % des emplois directs) renforcée par la concentration des organisations de grande taille dans la capitale régionale.

Cette focalisation des emplois est en partie contrebalancée par une répartition moins inégale sur l'ensemble du territoire des projets de solidarité. Ce qui signifie que si les autres impacts évoqués ci-dessus s'exercent de façon moins inégale sur l'ensemble du territoire de la région.

La SI , un enjeu pour Rhône-Alpes

Les impacts passés en revue ci-dessus attestent des dynamiques impulsées par le milieu et les activités de SI dans la région. Bien que marginales dans la vie économique, elles sont porteuses de visions et de valeurs qui motivent une part importante des jeunes et moins jeunes à la recherche de sens dans leur activité professionnelle. Leur influence sur l'évolution des politiques, dans le cadre des activités de coopération décentralisées et dans le cadre du dialogue avec les institutions contribue à leur modernisation et à la prise en compte de problématiques nouvelles. Last but not least, elles contribuent à forger une image positive de la région et renforcent son rayonnement international.

L'objet de l'étude n'est certes pas de décider dans quelle mesure l'appui au développement de ces activités constitue un enjeu pour les institutions de la région. Les efforts financiers consentis par les collectivités territoriales et les institutions publiques nationales, européennes et multilatérales prouvent que la mesure de l'enjeu a été prise en considération par l'ensemble des institutions publiques, notamment celles de la région Rhône-Alpes. Ils ont permis à ce milieu de se structurer et à quelques acteurs d'acquérir une stature internationale.

La poursuite de ce développement, qui apparaît en de nombreux points hautement souhaitable, ne peut se faire par la seule augmentation des financements publics. Il s'agit plutôt de valoriser le travail accompli grâce à l'appui de ces financements. Le développement significatif de ces activités nécessite aujourd'hui de diversifier les sources de financement, notamment par l'apport de financements privés dont le montant reste très en deçà de ce qu'il pourrait être. Cette problématique n'est pas spécifiquement régionale, elle concerne en effet l'ensemble des organisations de SI en France, voire dans d'autres pays.

Cependant la région dispose d'atouts qui lui permettent d'impulser une dynamique en faveur de l'engagement des acteurs privés dans l'appui aux activités de SI. En effet, des acteurs de la

région Rhône-Alpes capitalisent des expériences² et un savoir-faire³ qui pourraient être mobilisés pour soutenir la diversification des sources de financement de la SI. Une initiative dans ce sens contribuerait à renforcer l'image et la position de Rhône-Alpes dans le milieu de la SI. Rappelons par ailleurs la proximité de Genève dont le rôle de capitale mondiale de la SI se confirme et risque d'être renforcé par les déboires des Institutions financières internationales implantées à Washington, ce qui constitue un autre atout que plusieurs acteurs de la région ont tenté de valoriser. L'enjeu pour la région est peut-être de coordonner ces avantages pour renforcer la présence et l'activité des organisations de SI sur son territoire.

² Les rencontres solidarité et entreprises menées de 2000 à 2002.

³ La Fondation Mérieux dont le savoir-faire pourrait être utile à d'autres acteurs

II Les organisations menant des activités de solidarité internationale en Rhône-Alpes

II.1 Quelles activités de solidarité internationale ?

Les organisations qui ont été retenues dans cette étude

La diversité des activités de solidarité internationale et des organisations qui les conduisent impose de préciser le champ des activités qui a été considéré dans cette étude. Bien que ces activités participent à un même objectif global, elles sont mises en œuvre avec une pluralité de mode d'intervention et poursuivent des objectifs spécifiques distincts. Quatre catégories d'activité ont été prises en compte ici pour définir ce champ :

- § Les projets de développement, catégorie qui regroupent notamment les actions visant le renforcement des capacités (les hommes, les structures, les moyens, ...) des pays partenaires afin de favoriser leur développement économique et social.
- § Les activités de coopération, catégorie qui recouvre en partie la précédente, particulièrement lorsque la coopération donne lieu à la mise en œuvre de projets, mais qui est focalisée sur les actions menées conjointement par les partenaires du nord et du sud, ce qui est le cas de la plupart des activités de coopération décentralisée essentiellement axées sur les échanges d'expériences et de savoir-faire.
- § L'humanitaire d'urgence, catégorie qui se distingue nettement des deux précédentes puisque l'objectif principal est d'intervenir pour faire face à des situations de crises en menant des actions en faveur de victimes civiles mises en péril par les effets de catastrophes naturelles ou causées par l'homme et de conflits.
- § Les services liés à la solidarité internationale, qui se développent pour répondre aux besoins des trois catégories précédentes et qui regroupent essentiellement des activités de formation destinées aux acteurs de la solidarité, des interventions d'expertise, des services de logistique et une grande variété d'activités culturelles visant à faire connaître les cultures du sud et à favoriser les rencontres avec celles du nord.

Seules les structures menant des activités relevant de l'une de ces quatre catégories ont été prises en compte dans cette étude. Pour les structures n'ayant qu'une part de leur activité s'inscrivant dans la solidarité internationale, il a été tenu compte avec le plus de précision possible de la proportion que représente la solidarité dans l'ensemble de leur activité.

Le commerce équitable n'a pas été retenu dans l'une de ces catégories, bien que la plupart des organisations engagées sur cette activité poursuivent aussi des objectifs relevant de la solidarité internationale. Ce choix résulte du fait que les structures de commerce équitable, associatives ou commerciales, mobilisent l'essentiel de leurs efforts sur l'activité commerciale en France. En revanche, les projets d'accompagnement et de développement menés par les structures de commerce équitable dans les pays partenaires dans lesquels ces structures s'approvisionnent, ont été considérés comme des activités de solidarité internationale.

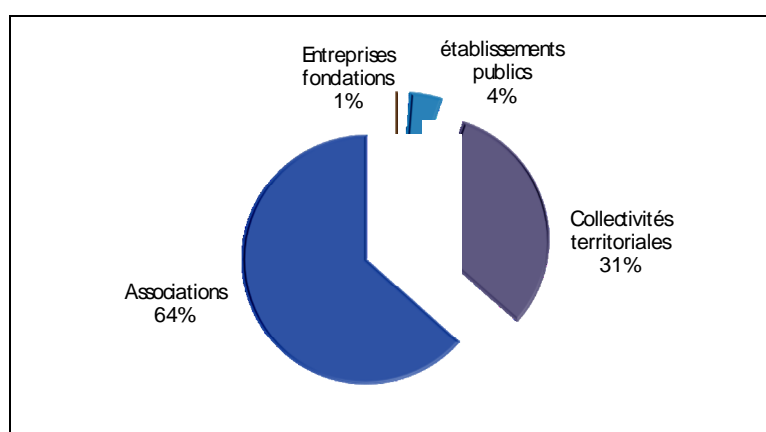
Pour une part des organisations retenues, les activités de solidarité ne sont pas au centre de leur mission, mais constituent des activités périphériques conduites à côté de leur mission principale

en s'appuyant sur leurs compétences et leurs ressources ou encore des activités permettant aux collaborateurs ou aux élèves de conduire des expériences interculturelles. C'est notamment le cas des établissements publics de santé ou d'éducation ou encore de certaines collectivités locales.

11.2 Une région dans laquelle est implanté un grand nombre d'organisations de solidarité internationale

La variété et la multitude des organisations de SI présentes en Rhône-Alpes

Figure 1 : répartition des types d'organisations de SI en Rhône-Alpes



Une diversité de structures

De nombreux facteurs ont favorisé l'implantation de structures tournées vers la solidarité internationale en Rhône-Alpes. La base de données RESACOOOP⁴ en répertorie 1.217. On peut supposer que le nombre total de structures tournées vers la solidarité internationale est sensiblement supérieur, car des structures ne sont pas répertoriées dans ce réseau. Il est cependant probable que ces dernières ont une activité limitée et qu'une part de celles-ci n'a pas une activité régulière. Il n'en demeure pas moins que le nombre est important et la diversité est grande.

- § Les associations sont les plus nombreuses (631 dans la base RESACOOOP) et recouvrent la plus grande diversité par la taille, les objectifs, les types d'activités, etc.
- § Les collectivités locales et les comités de jumelage, dont 311 sont répertoriés dans la base RESACOOOP, et qui fréquemment s'appuient sur des structures associatives pour mettre en œuvre leurs activités de coopération décentralisée,
- § Les établissements publics, essentiellement dans les secteurs de la santé et de l'éducation – hôpitaux, établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur – qui mettent en œuvre des projets, réalisent des échanges et interviennent dans le cadre de projets initiés,
- § Les structures privées non associatives : fondations, entreprises qui interviennent dans des projets, ou contribuent au financement de projets initiés par d'autres structures.

⁴ Réseau d'appui à la coopération en Rhône-Alpes, Groupement d'intérêt public,

Le nombre d'organisations et le nombre de projets répertoriés (près de 1.300) situent la Région Rhône-Alpes dans le peloton de tête des régions françaises avec la région Nord-Pas-de-Calais (1.950 acteurs actifs et en veille, 1.930 projets) et la région Île-de-France qui bénéficie de l'implantation de nombreuses organisations dans la capitale.

Des fonctionnements nettement différenciés

Le milieu associatif

Le milieu associatif, dont le nombre de structures est largement majoritaire dans les activités de SI, est aussi le milieu dont les modes de fonctionnement s'avèrent les plus hétérogènes. D'une part, quelques grandes associations de notoriété nationale, voire internationale, ont des structures organisationnelles qui en de nombreux points s'apparentent à des structures d'entreprises. D'autre part, une multitude de petites associations, essentiellement animées par du personnel bénévole, ont un rayonnement circonscrit au niveau local et/ou ont focalisé leurs interventions sur des savoir-faire limités.

Les grandes organisations associatives

Sous les effets conjugués de l'évolution des missions humanitaires, du rôle des OSI dans les dispositifs de l'aide au développement, des exigences des grands bailleurs publics et de la concurrence pour accéder aux financements, les grandes associations doivent pouvoir justifier de la bonne utilisation des fonds et renforcer leur performance. Au cours des deux dernières décennies, leurs organisations ont été rationalisées et la professionnalisation des collaborateurs s'est faite par le biais de formations adaptées, conçues et délivrées par le milieu universitaire et par certaines associations spécialisées, ainsi que par le recrutement de personnel sur des critères de compétence technique.

Le fonctionnement de ces structures est relativement homogène : l'activité repose sur des compétences et des savoir-faire qui ont été à l'origine de ces associations. Les interventions sont focalisées sur un secteur clairement identifié. Selon le type d'activité (humanitaire-urgence / coopération-aide au développement), les zones d'intervention sont ou non des zones dans lesquelles les organisations disposent de compétences ou de réseau. Les organisations les plus importantes s'apparentent à celles d'entreprises performantes. Un certain nombre d'associations de tailles plus réduites qui ont ciblé leur approche sur des savoir-faire clairement délimités (santé, éducation, hydraulique, formation, culture, logistique, etc.) conduisent des activités en relation avec celles d'associations ou d'institutions plus importantes et évoluent vers des modèles de fonctionnements proches basés sur des compétences précises.

Les grandes associations françaises sont principalement implantées en région parisienne. Bien qu'elles soient peu nombreuses en région Rhône-Alpes pour des raisons de proximité des centres de décision, on verra ci-dessous que certains facteurs pourraient jouer en faveur du développement des structures existantes ou de l'implantation de grandes associations ou de leurs antennes dans la région.

Les très nombreuses "petites" associations

Le milieu des nombreuses associations de SI de petite taille est nettement plus hétérogène. Une grande part de ces structures a une activité limitée, irrégulière ou saisonnière et n'a pas vocation à développer son activité. Pour une part importante, le fonctionnement de ces associations repose sur le bénévolat et demeure marqué par le modèle caritatif : collecte au nord, distribution au sud. À la différence des grandes associations, les petites ont un rayonnement de proximité qui leur permet de jouer un rôle important dans la diffusion des valeurs de la solidarité internationale et en faveur des échanges interculturels dans leur environnement direct. Compte tenu de la répartition de ces associations sur l'ensemble du territoire, cela favorise le développement dans la région d'une culture sensibilisée à ces problématiques et contribue à l'attrait pour les activités de solidarité internationale que l'on observe auprès d'une proportion importante de jeunes.

On observe cependant l'émergence d'associations qui tentent de s'inscrire dans la mouvance des grandes associations, dont les objectifs et les ambitions sont portés par des animateurs se positionnant en professionnels de la SI et qui visent à développer leurs activités et adapter leurs structures. Les pratiques des associations les plus dynamiques évoluent vers des activités s'inscrivant dans des accords de coopération mis en œuvre par les collectivités locales ou par d'autres acteurs. Ce qui suppose qu'elles disposent des compétences et des ressources humaines (bénévoles, volontaires, etc.) permettant de le faire et qu'elles soient en mesure de mobiliser des financements. L'aspect financier constitue probablement l'obstacle le plus contraignant pour le développement de ces structures qui ne bénéficient pas de l'expansion des financements publics qui, au cours de la décennie précédente, a permis le développement de la plupart des grandes associations d'aujourd'hui.

Les structures publiques

De nombreux établissements publics, essentiellement dans les secteurs de la santé et de l'enseignement, ont passé des protocoles d'accord s'inscrivant dans l'objectif de solidarité internationale : ils mènent des projets, animent des partenariats, font des dons de matériel et mettent du personnel à disposition, éventuellement sur des projets conduits par d'autres acteurs.

Nombre d'établissements d'enseignement secondaire de la région proposent à leurs élèves, dans le cadre des activités scolaires, de contribuer à des projets de coopération en effectuant des séjours organisés dans des établissements partenaires de pays du sud. Dans l'enseignement supérieur, des partenariats sont mis en place avec des écoles et universités du monde entier, dont une part significative dans les pays en développement. Bien que les universités ne considèrent que rarement ces activités comme relevant de la solidarité, une proportion de ces partenariats s'apparente à plus d'un titre à des activités de ce type.

Dans plusieurs universités et grands écoles de la région, des enseignements de troisième cycle destinés à former des acteurs de la coopération internationale et de l'aide au développement ont été mis en place. Ils répondent apparemment à une attente des étudiants sensibilisés à ces questions ainsi qu'à la demande résultant de la professionnalisation observée dans l'ensemble du milieu de la solidarité internationale. Les débouchés de ces formations au sein des structures de

SI sont cependant limités faute d'un développement suffisant de ces structures pour recruter une proportion significative des diplômés de ces formations.

Les collectivités locales

Le Conseil régional, des conseils généraux, des communes et communautés de communes sont engagés sur des activités de coopération décentralisée qui ont suivi un développement marqué depuis la loi de 1992⁵. En Rhône-Alpes, la proportion de collectivités engagées dans ces activités est particulièrement élevée, dont certaines ont choisi à l'instar du Conseil régional d'y affecter des budgets relativement importants.

Certaines collectivités pilotent directement des projets et des partenariats, d'autres s'appuient sur des structures associatives qu'elles financent pour conduire leurs activités. Sur le terrain, les activités sont fréquemment mises en œuvre par des opérateurs (ONG, institutions, entreprises) qui peuvent le cas échéant collecter des financements complémentaires à ceux des collectivités locales. L'évolution des modes d'intervention et le perfectionnement des pratiques de coopération décentralisée renforcent son impact auprès des partenaires du sud et du nord, notamment en contribuant au développement des compétences et à l'ouverture des agents des collectivités sur d'autres pratiques.

Les activités de formation du milieu associatif

À côté des formations universitaires évoquées ci-dessus, plusieurs associations implantées dans la région ont développé des modules de formations spécifiques pour les collaborateurs intervenant sur le terrain dans des activités humanitaires et des activités de coopération. Le fait doit d'être souligné, notamment parce que le rayonnement de ces instituts de formations leur confère une reconnaissance qui dépasse le cadre régional, et contribue certainement à l'image "solidarité internationale" de la région. Ces formations jouent un rôle reconnu en faveur du renforcement des compétences des organisations de la région. Par ailleurs, on peut supposer que les stagiaires et étudiants formés en Rhône-Alpes et originaires d'autres régions y établissent des contacts dans les structures implantées dans la région et participent à la diffusion de cette image.

Des associations de la région conduisent de grands projets de formation et d'éducation dans les pays partenaires, avec notamment l'appui des financements du Conseil régional dans les régions de sa coopération.

Les entreprises et les fondations

Les actions de solidarité internationale menées par les entreprises, directement ou dans le cadre d'organisations regroupant des acteurs sur un objectif ou sur un projet, sont mal connues. Elles ne sont pas répertoriées, notamment parce que les entreprises n'agissent pas dans le cadre de réseaux visant à coordonner, échanger ou capitaliser les expériences. Il s'agit majoritairement d'actions réalisées dans le cadre d'opportunités suscitées par le tissu des organisations de

⁵ Loi de février 1992 qui a donné la possibilité aux collectivités territoriales françaises de passer des conventions avec des collectivités territoriales étrangères et institué un cadre institutionnel de concertation nationale

solidarité, notamment les petites associations qui sont en mesure de motiver localement des chefs d'entreprises à contribuer, souvent sous forme de dons, à leurs projets ou à des partenariats mis en place avec des communautés du sud.

La mise en place de structures qui organiseraient ce type de contribution, garantissant aux entreprises l'efficacité de leur participation et leur visibilité, pourrait probablement favoriser l'engagement d'un plus grand nombre d'entreprises de leur contribution. Pour certaines entreprises, leur engagement dans des actions de solidarité internationale pourrait être un moyen d'affirmer la priorité donnée à cet objectif, affirmation donnée en premier lieu à leurs collaborateurs. L'absence de cadre facilitant ce type d'engagement et sa reconnaissance, limite certainement ces initiatives.

Les fondations

Les fondations tournées vers la solidarité internationale ou intervenant de façon significative sur des projets de ce type sont peu nombreuses en France. Il apparaît cependant nécessaire de mentionner ici le rôle que ce type de structure a joué dans le développement des grandes organisations de solidarité internationale, notamment les anglo-saxonnes dont les capacités d'intervention sont très nettement supérieures aux plus grandes organisations françaises. En mobilisant des montants de financements privés importants, notamment auprès des entreprises, les fondations contribuent de façon importante au fonctionnement et au rayonnement de ces organisations ainsi qu'au maintien d'un haut niveau de réflexion stratégique.

III Les impacts des activités des organisations de Solidarité Internationale dans la région Rhône-Alpes

III.1 Des impacts de natures diverses

On distingue les impacts directement quantifiables, ceux pour lesquels des indicateurs existants permettent de proposer une mesure, des impacts qui, faute d'indicateurs quantifiés disponibles, sont l'objet d'appréciation portées par des observateurs qualifiés. Dans le second cas, les appréciations résultent essentiellement, de "dire d'experts", en l'occurrence des personnes dont l'activité est en relation directe avec des impacts de la Solidarité internationale et qui sont donc en mesure de produire des jugements résultant de leurs observations et s'appuyant sur des informations aussi objectives que possible.

À côté de cet aspect méthodologique relatif à la mesure de l'impact, la durée nécessaire pour qu'un impact soit observable doit être prise en compte. En effet, selon leur nature, les impacts d'une activité se concrétisent dans un délai plus ou moins long. Par exemple, dans le cas de la solidarité internationale, on imagine aisément que le changement des mentalités et des postures des populations de la région, évolution qui peut être l'effet d'une meilleure connaissance des cultures des pays du sud ou de l'établissement de liens personnels, ne s'effectue que dans le moyen, voire le long terme. De ce point de vue, les impacts de cette nature que l'on observe aujourd'hui résultent majoritairement d'activités qui ont été conduites il y a plusieurs années, voire décennies.

En revanche, certains impacts s'assimilent directement à la mise en œuvre des activités de solidarité dans la région. C'est principalement le cas des ressources mobilisés dans la région pour que le fonctionnement des organisations : les emplois, les achats, les services utilisés, les locaux, etc. Ces impacts sont observables instantanément et leur mesure quantifiée n'est limitée que par le temps nécessaire à la collecte des informations constituant les indicateurs de ces impacts.

À la diversité des structures, de leurs objectifs et de leurs modes de fonctionnement, correspond la diversité des impacts résultant des activités de ces structures dans la région. À l'exception de quelques structures tournées vers les activités culturelles et l'enseignement, avec l'objectif de développer les connaissances et l'ouverture interculturelle de la population de la région, les structures de solidarité internationale visent en priorité à obtenir un impact dans les pays dans lesquels elles interviennent. L'impact dans la région n'est donc pour la majorité des structures qu'un objectif marginal résultant essentiellement d'effets induits.

Toutefois, il importe de ne pas perdre de vue que pour se développer les activités de solidarité internationale doivent avoir un ancrage fort dans la région et que les impacts sur la région y contribuent. Les organisations engagées sur la SI n'ont probablement pas disposé de ressources suffisantes pour être attentives à cet aspect, notamment parce que leur priorité centrée sur les populations bénéficiaires, ne leur a pas laissé disposer de ressources à destination de leur territoire d'origines.

III.2 Une proportion réduite de ressources dépensées localement

De fait, les impacts directement mesurables dans la région ne sont pas au centre des préoccupations des organisations de solidarité internationale. En effet, la majorité des organisations ne recherchent pas un impact ici. Tout au plus lorsque des effets induits par ces activités dans la région sont attendus, ils sont en priorité axés sur l'accroissement des capacités et de l'engagement des acteurs régionaux à concrétiser la solidarité : mobilisation de ressources, enrichissement des savoir-faire humanitaire et de coopération, ouverture aux cultures, établissement de relations, sont autant d'effets attendus auprès des populations de la région.

Pour la majorité des structures, les activités mises en œuvre dans la région sont limitées à leur fonctionnement, leur gestion, le pilotage de leurs projets et la collecte de leurs ressources. L'impact directement observable dans la région ne résulte donc que d'une part réduite des ressources qu'elles mobilisent et de leurs activités de SI. Pour un nombre important de petites structures associatives, cet effet est encore amplifié du fait de coûts de fonctionnement extrêmement réduits, voire nuls.

Cela est toutefois moins significatif pour les partenariats institutionnels mis en œuvre par les collectivités locales et certaines institutions qui donnent moins de priorité aux transferts financiers en faveur des partenaires du sud mais recherchent plutôt la multiplication des échanges d'expérience et de savoir faire et les mises en relation des acteurs du nord et du sud. Pour les activités de formation on observe de même une forte proportion mise en œuvre en Rhône Alpes ou par des intervenants implantés dans la région.

III.3 L'impact économique dans la région

Les impacts économiques de l'activité des organisations de SI dans la région sont de plusieurs natures :

- § Les impacts économiques directs, notamment l'emploi généré par le fonctionnement des organisations de SI et les effets des dépenses effectuées par ces organisations dans la région,
- § Les impacts économiques indirects qui sont induits par ces activités et résultent des pratiques, des savoir-faire, des échanges et des relations mises en place dans le cadre des activités de SI.

On considère ici comme impact direct les activités réalisées dans la région par les structures de SI, soit :

- § L'emploi (gestion administration, pilotage des coopérations, etc..)
- § L'emploi "partagé" = structures détachant du personnel salarié sur des activités de SI (hôpitaux, collectivités territoriales, enseignement, etc....)
- § Les dépenses de structure : loyers, coûts administratifs, achats ...
- § Les dépenses de transports : billets d'avion, trains, ...
- § Les dépenses d'hébergement : hôtellerie, etc.

L'impact directement observable résulte essentiellement des effets économiques : emplois dans les organisations de SI, dépenses d'investissement et de fonctionnement relatives aux activités des sièges et des bureaux de SI implantés dans la région.

Le milieu des associations

Comme on l'a constaté au chapitre précédent, l'hétérogénéité du milieu associatif se retrouve dans la diversité des fonctionnements économiques qui dépendent fortement de la taille des associations, du montant de leurs ressources financières et, pour ce qui nous concerne ici, de la part de leur activité effectuée en région Rhône-Alpes. L'impact économique de l'activité de ces associations dans la région suppose donc d'analyser pour les plus importantes d'entre elles les ressources effectivement engagées dans la région.

Les structures les plus importantes

La collecte effectuée dans le cadre de cette étude a permis de recenser 536 emplois permanents à temps complet auprès de 82 associations de solidarité internationale de la région. Le nombre réel est certainement supérieur, notamment parce que certaines associations non répertoriées comme opérateurs de la solidarité internationale ont échappé à cette collecte et que des emplois dédiés à cette activité dans des structures dont l'objectif principal est différent n'ont pas été identifiés. Il est vraisemblable que la totalité des emplois tournés vers la SI dans le milieu associatif de Rhône-Alpes est sensiblement supérieur, ce qui sera estimé ci-dessous.

Ci-dessous, nous proposons l'analyse de la répartition des dépenses des huit associations les plus importantes par le nombre d'emplois et qui regroupent près de 80 % des emplois dénombrés.

Tableau 1 : estimation de la répartition en Rhône-Alpes des dépenses de huit associations de solidarité internationale de la région

Associations	Montant total des ressources (M €)	Effectifs (équivalent plein temps)	Montant des salaires (M €) ⁶	Dépenses effectuées en France (M €) ⁷
Handicap International	62,03	185	7,00	24,00
Forum réfugiés	15,24	100	3,80	10,20
Bioforce	2,07	45	1,57	0,43
Agriculteurs vétérinaires sans frontières	8,18	28	1,10	0,84
Plate-forme de l'insertion par l'humanitaire	1,00	13	0,40	0,10
Triangle génération humanitaire	7,32	15	0,50	0,22
Ciedel *	0,70	13	0,50	0,20
Service coopération au développement	1,00	8	0,30	0,30
Totaux	97,54	407	15,17	36,28

* montants estimés

Pour ces huit associations, le cumul des ressources financières effectivement dépensées dans la région est légèrement supérieur à la moitié du cumul des dépenses. Cette proportion relativement élevée par rapport aux chiffres souvent présentés résulte de deux facteurs :

- § les grandes associations mobilisent dans leurs sièges les ressources humaines de gestion des projets, de pilotage, de collecte de fonds (communication),

⁶ Les montants ont été calculés d'après les comptes publiés par les associations, comptes qui ventilent les salaires dans plusieurs rubriques

⁷ idem

§ plusieurs des associations de cette liste effectuent l'essentiel de leur activité dans la région.

Tableau 2 : estimation du nombre d'emplois indirects de ces 8 associations⁸

Emplois directs (collectés) dans les associations	estimation des emplois indirects des achats de biens et de services des associations	
	estimation basse	estimation haute
407	407	610

Le cumul des dépenses hors salaires effectuées en France (36,28 M €) est supérieur au double du cumul des salaires. Une part significative de ces dépenses est effectuée en dehors de la région, notamment des dépenses de logistique et de transport. Compte tenu de ce montant, il est néanmoins vraisemblable que le nombre d'emplois indirects dans la région résultant des achats de services et de biens est au moins égal au nombre des emplois de ces associations. Cette hypothèse porte le nombre d'emplois mobilisés par l'activité de ces huit associations entre 814 et 1.017.

Les autres structures

Parmi les 631 associations répertoriées dans la base du GIP RESACCOOP, une part est active épisodiquement et une autre part n'est plus active. On note que 250 associations⁹ ont perçu une subvention du Conseil régional entre 2002 et 2004, sans compter les structures institutionnelles et collectivités locales. Cet indicateur donne le nombre des associations qui ont conduit des projets éligibles par le Conseil régional durant cette période et permet vraisemblablement d'approcher le nombre des associations actives. Les subventions perçues par ces associations ont principalement été destinées à des projets se déroulant dans les pays partenaires et sont donc peu indicatives de l'activité de ces structures en région Rhône-Alpes.

Tableau 3 : estimation du nombre d'emplois directs et d'emplois indirects des associations moyennes et petites de la solidarité internationale en Rhône-Alpes

		emplois dans les associations	estimation des emplois indirects des achats de biens et services des associations	
			estimation basse	estimation haute
associations pour lesquelles le nombre d'emplois a été collecté directement	12 associations ayant l'essentiel de leur activité en R-A	44	44	66
	44 associations	72	36	72
	180 associations ayant perçu une subvention du CR R-A entre 2002 et 2006 (moyenne 12 k€/an)	45	25	45
	TOTAUX	161	105	183

Dans le tableau ci-dessous, les emplois collectés dans les associations sont reportés pour 56 structures pour lesquelles le dénombrement a été possible. Pour les 184 associations restantes,

⁸ Dans le ch 6 sur la méthodologie, la méthode suivie est explicitée

⁹ Voir liste en annexe

pour lesquelles il y a vraisemblablement une faible part d'emplois permanents à plein temps¹⁰, mais qui ont une activité attestée par la perception de subventions du CR, il est proposé d'estimer que ces associations mobilisent en moyenne en région ¼ d'emploi permanent.

Récapitulatif du milieu associatif

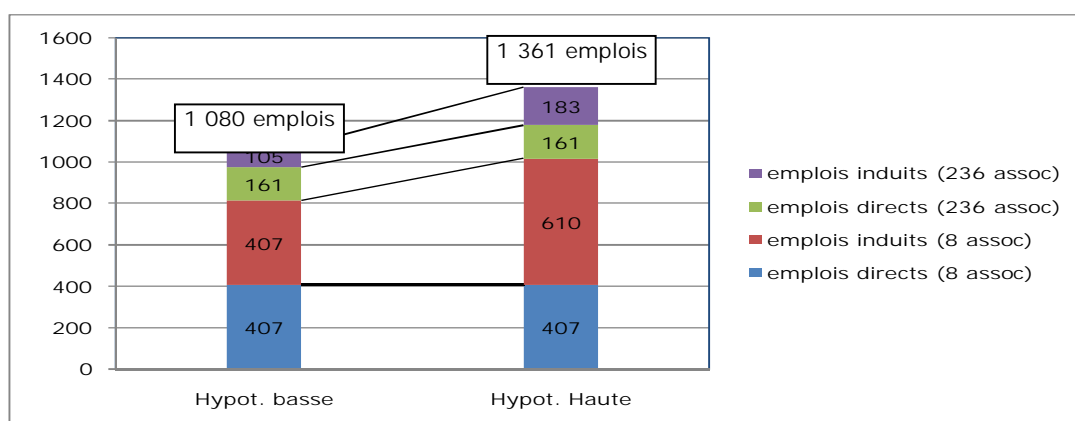
Tableau 4 : estimation du nombre d'emplois directs et d'emplois indirects dans le milieu associatif de la solidarité internationale en Rhône-Alpes

	emplois dans les associations	estimation des emplois indirects des achats de biens et services des associations	
		estimation basse	estimation haute
8 associations de grande taille (collectées)	407	407	610
236 associations (collectées et estimées)	161	105	183
Totaux	568	512	793

Les hypothèses formulées ici aboutissent donc à une estimation situant entre 1.080 et 1361 le nombre d'emplois directs et induits par les activités de l'ensemble des associations de la SI en Rhône-Alpes. La répartition des emplois est marquée par une forte concentration sur quelques associations : deux structures mobilisent la moitié des emplois ou encore huit structures en mobilisent trois-quarts.

Ce qui s'explique car pour une grande part des petites associations dont le fonctionnement «st assuré par des bénévoles, les dépenses réalisées en région sont limitées à quelques billets d'avion, la majorité de ces derniers étant fréquemment achetées sur des réseaux nationaux ou internationaux. Pour ces petites structures, l'impact économique résulte essentiellement de la qualité des relations établies avec leurs partenaires extérieurs, ce qui n'est pas négligeable et peut engendrer des effets qu'il ne faut pas sous-estimer. Ce sont cependant des impacts difficilement quantifiables et dont les effets s'exercent dans le temps. Compte tenu de l'hétérogénéité des activités de ces organisations, aucun modèle ne peut reproduire de façon pertinente le fonctionnement économique de ces associations.

Figure 2 : emplois de l'ensemble du milieu associatif



¹⁰ A dire d'experts, après examen des 631 fiches d'associations répertoriées dans la base RESACOOOP

Les collectivités locales

Les collectivités locales et les associations qui y sont liées pour la mise en œuvre de la coopération décentralisée représentent par leur nombre, par les emplois et les dépenses effectuées dans la région, le deuxième groupe d'acteurs en termes de retombées économiques dans la région. Les dispositifs de coopération décentralisée ont suivi un développement significatif après la loi de 1992 et de la structuration qui l'a suivie : la mise en place de services coordonnant au niveau national et dans les pays bénéficiaires les activités de coopération des collectivités et les cofinancements nationaux et européens qui viennent, sous certaines conditions, compléter les ressources des collectivités.

Par le montant des dépenses de l'aide publique au développement, les collectivités publiques de la région Rhône-Alpes se positionnent au premier plan. En 2005, les dépenses du Conseil régional Rhône-Alpes (6,34 M€) ont représenté 19 % des dépenses d'aide publique au développement de l'ensemble des Conseils régionaux de France et d'outre-mer (33 M€)¹¹. Le cumul des dépenses des conseils généraux de Rhône-Alpes (1,3 M €) s'est élevé à 10 % du cumul des dépenses des conseils généraux de France (13 M €). Il est vraisemblable que le cumul des dépenses engagées par les communes et communautés de communes de la région représentent aussi une part très significative des 69 M € estimés pour l'ensemble de communes françaises.

Une part significative de ces dépenses sont mises en œuvre par le milieu associatif, mais le perfectionnement des approches et des méthodes de la coopération décentralisée s'exerce en faveur de la professionnalisation des collaborateurs au sein des collectivités publiques et d'une forte évolution des partenariats. Les objectifs recherchent moins à mettre à disposition des partenaires des ressources financières qu'à accroître leur savoir-faire dans le cadre d'échanges et de mobiliser le cas échéant d'autres acteurs avec leurs propres financements. À la différence des grandes associations, une part plus importante des ressources financières mobilisées est dépensée en région.

La collecte effectuée dans le cadre de cette étude a permis d'identifier l'équivalent de 32 emplois à plein temps tournés vers la solidarité internationale dans les collectivités locales de la région. Dans la mesure où une proportion des emplois est partagée entre les relations internationales et la solidarité, il s'agit d'une estimation. La distribution des financements au profit des pays partenaires et aux opérateurs (associations et entreprises) intervenant dans les partenariats, permet difficilement une estimation des emplois indirects en région. La plus grande part de ces emplois a été comptabilisée dans la section précédente relative au milieu associatif. Des opérateurs privés, non associatifs, sont cependant mobilisés pour la mise en œuvre de la coopération des collectivités locales (expertises, études, achat de biens, ...). L'équivalent en nombre d'emplois de la charge de travail induite chez ces opérateurs est certainement supérieur au nombre d'emplois directs qui ont été collectés auprès des collectivités.

¹¹ Tous les chiffres donnés dans ce paragraphe sont ceux de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD) pour 2005

Institutions et établissements publics

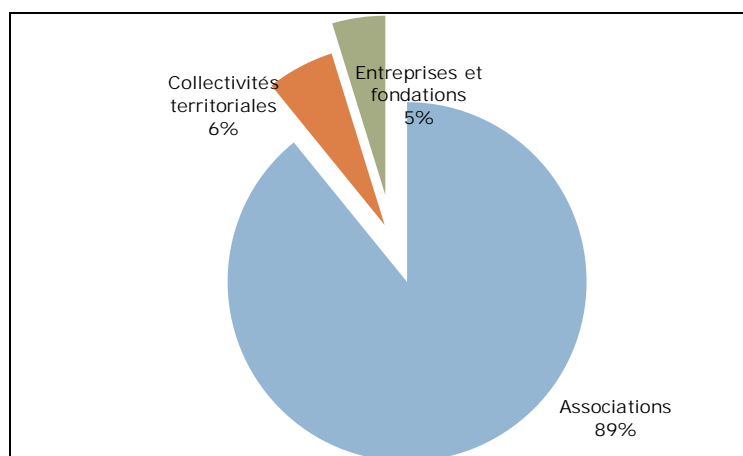
Dans de nombreux cas, peu de ressources financières sont mobilisées pour ces activités. En revanche, du temps de travail est réorienté au profit d'actions de solidarité, auquel s'ajoute fréquemment du bénévolat de la part des agents de ces institutions. Du matériel est recyclé, voire reconditionné, avec toutefois un ralentissement de ce type de pratiques qui apparaissent moins pertinentes qu'autrefois. Ces activités sont peu monétarisées.

Sur la période allant de 2002 à 2006, quarante-cinq institutions (centres hospitaliers, établissement d'enseignements secondaires et supérieurs, organismes consulaires) ont perçu un montant annuel moyen de subvention du Conseil Régional s'élevant à 16.000 €. D'autres subventions ont pu compléter ce montant pour mener à bien les projets. Essentiellement ces subventions ont financé des coûts de logistiques et des prestations d'intervenants. Il est vraisemblable que le cumul de ces prestations est équivalent à au moins une trentaine d'emplois temps plein.

Conclusions sur l'impact économique

L'approche exposée ci-dessus aboutit à un impact économique global pour la région résultant des activités de solidarité internationale, que l'on peut estimer équivalent à un nombre d'emplois à temps plein situé entre 1.200 et 1.500. Le nombre d'emplois dans les pays partenaires est très nettement supérieur et il est certain qu'une partie de ces emplois a des retombées économiques difficilement mesurables dans la région mais constitue certainement un apport économique non négligeable pour la région. Enfin, il faut rappeler que le nombre de bénévoles mobilisés par les grandes organisations et par les nombreuses petites associations sans personnel permanent est probablement supérieur à ces chiffres. Ces emplois produisent une valeur ajoutée essentiellement destinée aux pays partenaires et engendrent une activité économique dans la région qu'il est discutable de prendre en compte dans la mesure où une grande part de celle-ci pourrait s'exercer dans un autre cadre en l'absence d'activités bénévoles.

Figure 3 : répartition des emplois par type d'organisation



Pour l'essentiel (89 %), ces emplois sont mobilisés directement ou indirectement par le milieu associatif. Ceci s'explique aisément par le rôle moteur des associations dans la solidarité internationale et cela particulièrement en Rhône-Alpes. Elles sont à l'origine, portent et mettent en œuvre des projets au nord comme au sud.

L'impact économique des activités de SI a toutefois d'autres dimensions dont les effets influent l'évolution de la vie économique et sociale de la région, mais qui s'avèrent difficilement mesurables car ils se réalisent dans le temps et se composent avec d'autres facteurs pour agir effectivement l'économie de la région. On citera pour mémoire :

- § Les activités économiques initiées dans le prolongement de projets de développement ou résultant de partenariats. Dans le court terme, cet effet apparaît limité, mais ce type d'effet peut se mettre en œuvre plusieurs années après que les projets ont été réalisés.
- § L'établissement et la multiplication de relations avec des acteurs de pays éloignés, relations qui ouvrent des opportunités d'échanges, notamment économiques. Sur ce point, l'effet est difficilement appréciable dans le court terme, mais il est certain que plus il y a de relations établies avec de nouveaux acteurs, plus les opportunités de les voir se concrétiser par un échange, un partenariat, une affaire, etc., sont nombreuses.
- § Les effets sur l'accroissement dans la région du savoir-faire en matière de relations et d'échanges internationaux. Les activités de SI contribuent à la constitution et au développement d'un savoir-faire de partenariat international distinct de celui des institutions et des entreprises, notamment par l'établissement de relations directes avec les sociétés civiles des pays dans lesquelles elles opèrent et la mise en œuvre d'actions dans des contextes fréquemment difficiles. Les entreprises et les institutions de la région devraient progressivement bénéficier de ces compétences nouvelles avec l'embauche de collaborateurs qui ont enrichi leur expérience dans des organisations de SI.
- § Les effets des activités de SI sur l'image de la région et de son rayonnement international. On sait combien l'image d'un pays ou d'une région peut peser sur les courants d'échanges. Les activités de SI valorisantes et favorisent ainsi les retombées économiques.
- § L'ouverture sur les cultures du monde pour nombre de jeunes de la région. Que l'on conteste ou non l'intérêt d'une telle ouverture, il est certain que plus les jeunes qui ont grandi dans la région sont en mesure d'établir des relations avec le reste du monde, plus la région bénéficie d'un réseau riche dans l'ensemble du monde qui ne peut que favoriser ses échanges.
- § Les compétences acquises dans le contexte d'activités de SI, particulièrement dans le cadre de projets sur le terrain, constituent une richesse pour les organisations de la région, notamment en termes de capacités d'initiatives et d'animation des équipes dans des environnements interculturels, richesse qui est encore insuffisamment valorisée.
- § ...

Cette liste permet de percevoir à quel point la spécificité des activités de SI est favorable au développement de relations et de compétences peu ou pas présentes dans d'autres activités économiques, et peut de ce fait contribuer à leur renforcement et à leur développement. La professionnalisation des acteurs de la SI devrait encore conforter cet impact en contribuant à

l'accroissement de l'efficacité et de l'efficience de ce milieu, objectifs qui sont au centre des performances économiques.

Impacts économiques

Si la solidarité internationale a des impacts économiques – avec parfois des effets pervers – là-bas, elle en a également quelques-uns ici.

Des entreprises d'insertion, voire des entreprises classiques, produisent ici de la richesse par de la récupération (textiles, matériel informatique...) avec perspective d'envoi dans les pays du Sud dans une visée de développement local.

La sensibilisation au commerce équitable a manifestement des retombées puisqu'elle induit de nouvelles pratiques d'achats, d'individus, mais aussi de comités d'entreprises, de collectivités locales...

Un développement qui fait boule de neige : Artisans du Monde

L'association s'est implantée à B-B à partir de l'action du collectif L'Éthique sur l'Étiquette.

Aidée par Artisans du Monde de Lyon, elle a démarré avec l'ouverture d'un magasin en 2002, au bon moment, si on en juge par le nombre d'actions qu'elle a menées et le nombre de personnes qu'elle a mobilisées en peu de temps.

Après une brève formation de départ, les bénévoles font de l'autoformation à partir de la vente des produits. La boutique est un bel outil d'éducation populaire à partir de l'action.

De trente adhérents en 2002, l'association est passée à 125 adhérents en 2005. Une soixantaine de personnes tiennent la boutique.

Les actions en direction du public scolaire et les initiatives tous publics touchent des centaines de personnes.

Aujourd'hui, l'association veut privilégier les partenariats construits, notamment avec des collectivités territoriales (Montrevel, Tréfort, Saint-Denis...), des comités d'entreprise, des établissements scolaires... qui conduisent eux-mêmes des actions de sensibilisation en faisant appel à l'association.

Extrait du rapport : pratiques de solidarité internationale. Quelles pratiques ? Quels impacts ? Quels ressorts ? (enquête approfondie (Bresse, Savoie) préalable aux assises régionales de la solidarité internationale) (Economie et Humanisme, juin 2005)

III.4 Les autres impacts

Les impacts de la solidarité internationale vont bien au-delà des aspects économiques analysés ci-dessus. Il est certainement souhaitable de distinguer les activités d'urgence humanitaire de coopération, même si dans les faits la distinction est parfois peu évidente. L'urgence humanitaire centrée sur le secours aux populations dans les situations de crise est particulièrement favorable à l'accroissement de compétences techniques très diverses et de capacités logistiques nécessaires à la réalisation d'interventions sur des théâtres d'opération difficiles et dangereux.

La coopération décentralisée

De façon globale, les activités de coopération ont été traditionnellement focalisées sur les transferts de savoir-faire au profit des acteurs du sud et deviennent de plus en plus des activités d'échanges d'expériences, dont l'impact est au moins aussi important pour les acteurs du nord que pour ceux du sud. La coopération décentralisée s'avère de ce point de vue un lieu de transformation actif des modes de coopération et à ce titre un laboratoire pour leur amélioration. Les relations établies à l'échelle de territoires plus limités que les coopérations d'états, favorisent en effet une meilleure écoute des acteurs de part et d'autres et donc un enrichissement mutuel aussi profitable aux acteurs du nord. En Rhône-Alpes, les collectivités locales engagées dans

cette voie sont d'autant plus nombreuses que les acteurs bien formés disposant de compétences et savoir-faire le sont aussi.

Pour mémoire, la liste des "chantiers" ouverts par la Commission nationale de la Coopération décentralisée (CNCD) énumère de nombreux thèmes et secteurs d'activités concernés par les pratiques actuelles de coopération décentralisée, sujets qui sont tous abordés par les collectivités territoriales de la région. Soulignons cette liste sera inéluctablement accrue d'autres sujets au fur et à mesure du développement de la coopération décentralisée.

- § Coopération décentralisée et coopération universitaire
- § Coopération décentralisée et jeunesse
- § Coopération décentralisée et migrant
- § Coopération décentralisée, agriculture et développement rural
- § Coopération décentralisée et intercommunalité
- § Coopération décentralisée et développement urbain
- § Coopération décentralisée et tourisme solidaire et responsable

Les effets d'entraînement auprès des institutions et des entreprises

Le milieu des organisations de solidarité se perçoit et est perçu comme porteur de valeurs qui le différencient nettement des milieux institutionnels et des entreprises. Cette particularité a longtemps relégué les organisations dans une position marginale dans la société. Dans les activités d'aide et de coopération publiques des bailleurs multilatéraux et bilatéraux, les capacités des OSI ont été reconnues comme un apport que les dispositifs des bailleurs n'étaient pas en mesure de fournir vers la fin des années 1980.

Le dialogue avec les institutions

Au cours des dix dernières années, les relations avec les institutions publiques se sont considérablement développées et se sont traduites par l'intégration d'un grand nombre d'OSI aux stratégies des institutions, comme porteur de projets, parfois comme opérateur. Les financements publics ont contribué à renforcer les activités et la professionnalisation des OSI. En région Rhône-Alpes, les appuis du Conseil régional, des conseils généraux et de nombreuses collectivités locales renforcent les financements des bailleurs multilatéraux et bilatéraux, en appui aux projets et en appui aux structures. À ces différents niveaux, des dialogues ont été institués dans lesquels les organisations de SI contribuent aux orientations et à l'élaboration des stratégies. L'impact des activités de SI sur les politiques des institutions dépasse le cadre de la solidarité internationale et rejaiilli sur le positionnement des institutions dans le champ des relations internationales, sur des choix économiques liés à ces relations, sur l'émergence du concept de développement durable comme socle des politiques de développement, etc.

Des échanges limités avec les entreprises

À l'exception de quelques cas connus, les relations avec les entreprises restent limitées. Le clivage entre solidarité et profit, renforcé par la crainte d'une grande part des OSI de voir les entreprises détourner leurs valeurs fondatrices, demeure une difficulté pour une grande part des acteurs. Cette barrière évolue cependant rapidement, battue en brèche par l'intensification de la circulation de collaborateurs entre entreprises et OSI, ce que l'on observe particulièrement dans

les grandes organisations incitées à renforcer leur efficacité par le professionnalisme de leurs collaborateurs. Les grandes OSI s'appuyant sur leur notoriété et dont les collaborateurs maîtrisent les échanges avec les entreprises conduisent une évolution rapide de leurs relations avec les entreprises.

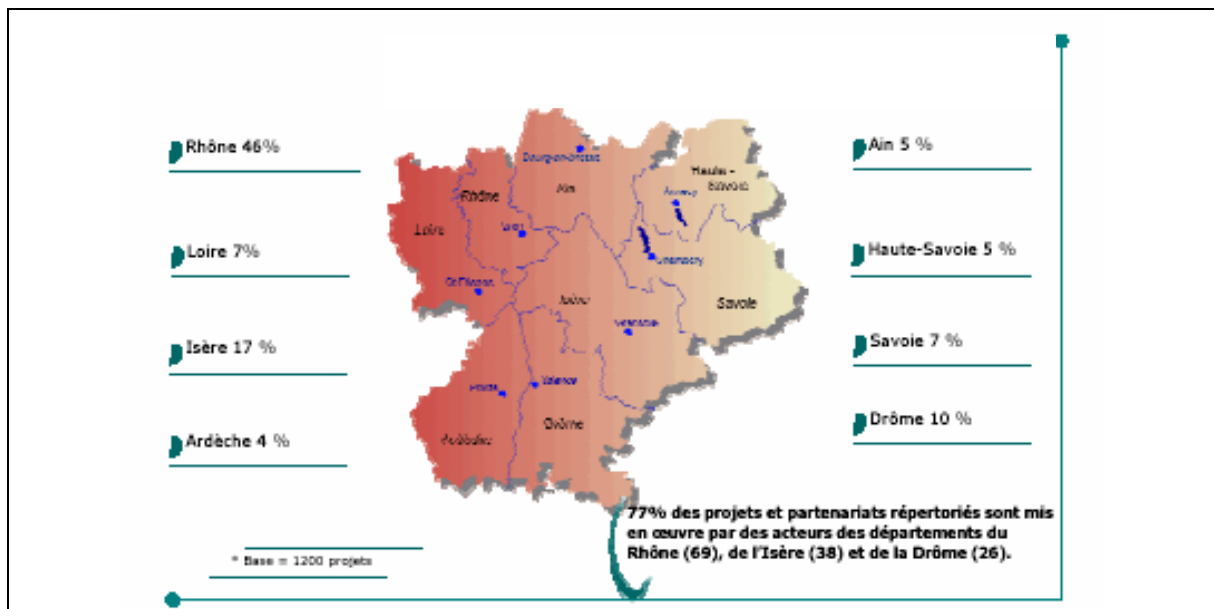
Il n'en demeure pas moins que les échanges entre le milieu de la SI et les entreprises sont réduits. Nombre d'entreprises qui pourraient trouver un intérêt à appuyer des actions de solidarité, par la participation de leurs collaborateurs, le cofinancement de projets, l'appui à des collectes de fonds des OSI, etc., ne le font pas, faute de disposer des compétences pour monter de tels partenariats avec des OSI.

III.5 Répartition géographique de l'activité des organisations de SI

Les organisations de SI sont réparties sur l'ensemble du territoire de la région. La densité est bien sûr nettement plus élevée dans les zones urbaines avec une forte concentration sur Lyon. Les deux indicateurs proposés dans les graphiques ci-dessous, nombre de projets de SI mis en œuvre et nombre d'emplois dans les organisations par département, permettent de constater sous deux angles différents et avec des écarts moins marqués cette réalité.

Il en résulte notamment que l'essentiel de l'impact économique de la SI (> 80 %) concerne le département du Rhône.

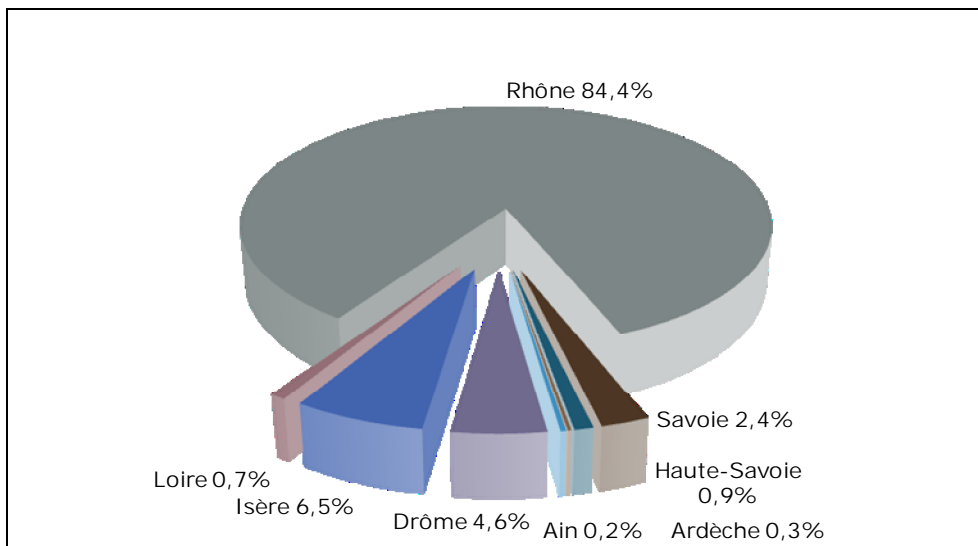
Figure 4 : répartition du nombre de projets et partenariats de SI répertoriés dans la base Resacoop (baromètre 2005 de Resacoop)



La comparaison entre ces deux approches montre que le nombre des projets croît avec le nombre d'emplois, mais que dans les départements où il y a peu d'emplois de SI, donc peu de structures permanentes, il y a néanmoins un nombre significatif de projets en cours. Dans le département de l'Ardèche, par exemple, de l'ordre de 48 projets sont répertoriés dans la base Resacoop.

Ces chiffres témoignent de l'activité des petites structures de SI qui en fonctionnant sur du bénévolat initient et conduisent des projets en grand nombre.

Figure 5 : répartition géographique des emplois dans les organisations de solidarité



IV Le développement du milieu de la solidarité internationale en Rhône-Alpes

IV.1 Le tissu des organisations locales

Il est important de distinguer les organisations s'appuyant essentiellement sur le bénévolat des grandes structures dont le fonctionnement est assuré par un personnel salarié permanent. Pour les premières, le développement de leurs activités est rarement perçu comme une question cruciale, leurs objectifs étant en priorité centrés sur l'animation des partenariats au nord et au sud et leur volume d'activités s'adapte aux ressources qu'elles collectent localement. Bien que la recherche de financements constitue fréquemment une préoccupation car elle conditionne leurs capacités de réalisation, la limitation des ressources financières ne remet pas profondément en cause la vitalité de ce tissu d'organisations réparties sur le territoire régional.

Les réseaux, les plates-formes, les collectifs et toutes les structures fédérant les organisations sur des thèmes géographiques, des objectifs sectoriels, des moyens transversaux, des regroupements locaux, jouent un rôle de premier plan en faveur de l'animation de ce tissu et de l'amélioration de ses méthodes d'intervention. La professionnalisation des acteurs demeure limitée par la difficulté à financer des postes permanents. De plus en plus de jeunes qui ont suivi des formations les destinant à un parcours professionnel dans les activités de coopération et de solidarité tentent au sein de petites structures associatives de trouver les ressources pour financer au moins un poste salarié. La faible progression du montant des ressources financières destinées à la SI constitue de ce point de vue une limite à la professionnalisation du milieu.

IV.2 Les organisations de plus grande taille

On considère ici des organisations qui ont vocation à conduire des interventions et des projets nécessitant de mobiliser des équipes permanentes et qui ont donc besoin des ressources financières permettant le financement des projets et des salariés. La logique de fonctionnement de ces structures se différencie de celles fonctionnant sur le bénévolat, notamment parce qu'elles doivent disposer d'un montant de ressources suffisant pour réaliser leurs engagements et maintenir leurs équipes.

Les activités de ces organisations de SI ont suivi un développement soutenu au cours des années 1990. Jusqu'au début de la décennie 2000, la croissance de l'activité – projets, ressources mobilisées, acteurs engagés, partenariats signés, créations de structures visant un rayonnement et une mobilisation sur un territoire dépassant le cadre local – a marqué l'évolution du milieu. L'accroissement des financements publics destinés aux organisations de SI a joué un rôle moteur dans ce développement favorisant en France et notamment en Rhône-Alpes l'émergence d'acteurs dont la visibilité s'est étendue au-delà du cadre régional.

Les acteurs s'accordent à déclarer que cette période de développement est révolue et qu'il est aujourd'hui peu réalisable ou du moins très difficile de monter de nouvelles organisations ex nihilo. Le tableau ci-dessous montre la forte dépendance de ces organisations à l'égard des financements publics. Le poids des ressources publiques dans le financement de ces

organisations explique en grande part le tassement de leur croissance. Le montant global de ces ressources est en effet peu élastique et leur accroissement apparaît peu probable.

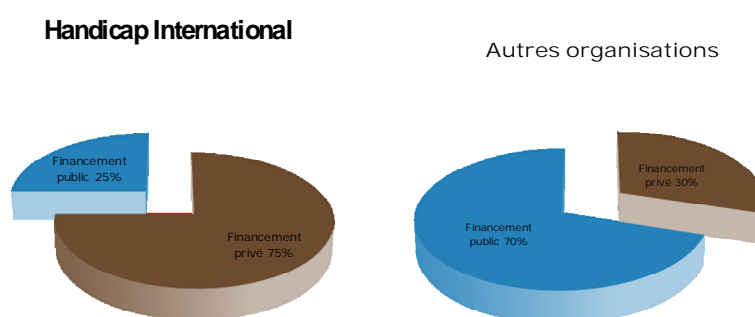
Tableau 5 : part du financement public dans les ressources de 7 organisations

Structure	Montant total des ressources	Part des subventions publiques
Handicap International	62,03 M €	25%
Forum réfugiés	15,24 M €	52%
BIOFORCE	2,07 M €	66%
AVSF	8,18 M €	80%
Triangle génération humanitaire	7,32 M €	97%
Plate-forme de l'insertion par l'humanitaire	1,00 M €	96%
SCD	1,00 M €	52%

À l'instar de la Commission européenne, les exigences des bailleurs publics ont été renforcées pour assurer une plus grande rigueur de gestion, ce qui impose aux organisations de disposer d'une équipe administrative en mesure de maîtriser des procédures complexes et de produire les documents – comptes rendus, rapports, états comptables – demandés. L'accès à ces financements, notamment ceux de la CE et des institutions multilatérales, met les organisations de la région en position de concurrence avec des organisations internationales de grande taille, qui disposent des références et des équipes en mesure de présenter les garanties attendues et de proposer des projets s'inscrivant dans les stratégies de bailleurs.

Face à cette évolution, les organisations perçoivent la nécessité d'atteindre la "taille critique" qui leur permettra de relever ces enjeux en renforçant la taille et le savoir-faire de leurs équipes administratives, stratégiques et pour certaines de communications. La notion de taille critique est relative à la taille actuelle de chaque organisation, mais en tout état de cause, leur croissance est perçue comme une nécessité pour assurer le renforcement de leurs compétences et de leurs capacités, condition de la pérennité de ces structures.

Dans le tableau ci-dessus, c'est l'organisation qui dispose du plus gros volume de ressources, Handicap, qui limite au mieux la proportion des financements publics et qui est donc le plus en mesure de mobiliser d'autres sources de financement. Ceci s'explique notamment par sa notoriété, elle-même entretenue et développée par un dispositif de communication animé par une équipe professionnelle. Disposer d'une telle capacité suppose bien sûr un volume global de ressources le permettant.



On assiste donc à une mutation qui impose à ces organisations une logique qui s'apparente à celle des entreprises : accroissement des performances de gestion (faire plus et faire mieux à ressources équivalentes), développement des capacités stratégiques (proposition de projets), etc., mutation qui appelle des équipes plus compétentes, plus structurées et dont la taille soit accrue.

V Diversifier les sources de financement

V.1 Motiver et mobiliser des ressources privées

Définir un cadre favorable à la mobilisation des entreprises

La question du financement de la SI n'est pas spécifique à la région Rhône-Alpes. Au niveau national, à l'exception de quelques organisations qui ont une taille et une notoriété leur permettant de collecter des volumes significatifs de fonds auprès du public ou de petites structures qui limitent leurs activités aux ressources qu'elles sont en mesure de collecter localement, nombre d'organisations "intermédiaires", fortement dépendantes des financements publics, ont besoin pour réaliser leurs objectifs d'accroître leurs ressources. Il apparaît toutefois pertinent de soulever cette question à l'échelle de la région Rhône-Alpes. En effet l'organisation d'un dispositif favorisant la mobilisation de ressources privées est probablement plus aisée à concevoir et à animer à cette échelle où elle peut s'appuyer sur le tissu des relations établies entre les acteurs.

Parmi les ressources privées, il est nécessaire de distinguer la mobilisation des ressources d'origines individuelles de celle d'origines collectives (entreprises, fondations, ..). La mobilisation de ces ressources suppose en effet des dispositifs différents. Dans la mesure où la collecte de fonds auprès des particuliers connaît un développement essentiellement conduit par les organisations elles-mêmes, ce qui suppose une notoriété et des moyens dont disposent un faible nombre, il est plus utile de se concentrer sur la mobilisation des organisations, notamment des entreprises, pour lesquelles on a constaté un faible niveau d'engagement en faveur de la SI.

Pour beaucoup d'interlocuteurs, la raison de ce faible engagement résulte en grande part de l'absence de dispositif en mesure de garantir aux entreprises l'utilité de leur engagement pour les bénéficiaires finaux et pour elles-mêmes. Il ne s'agit probablement de mettre en place une nouvelle instance dédiée à cette mission, mais au moins d'animer un échange entre la sphère de l'entreprise et celle de la solidarité internationale pour identifier et définir des conditions favorables à l'engagement des entreprises.

Partir de l'expérience des "Rencontres Solidarité et Entreprises"

Les acteurs de la région bénéficient d'une expérience : de 2000 à 2002, trois "Rencontres solidarité et entreprises" organisées à l'initiative de Bioforce ont permis de constater que l'échange pouvait être riche et productif. Les actes de ces rencontres ont été publiés ; on peut y constater qu'un grand nombre de thèmes ont été abordés, mettant en évidence les difficultés et les convergences d'intérêt.

Cette démarche mériterait d'être poursuivie en tirant les enseignements et en l'orientant sur des objectifs de réalisation concrets. Il serait certainement profitable que des entreprises préalablement identifiées comme motivées par la SI participent à ce type de travaux. De même, des instances représentatives des entreprises au sein desquelles de nombreux acteurs sont convaincus de l'enjeu que représente la responsabilité sociale de l'entreprise pourraient participer à organiser ces échanges.

Il serait notamment très utile d'aboutir à la production d'une charte visant à protéger les intérêts et les valeurs des organisations de SI ainsi que ceux des entreprises et de ce fait favorable à l'engagement des entreprises dans la SI.

V.2 S'appuyer sur les savoir-faire de la région

Avec l'implantation de la Fondation Mérieux en Rhône-Alpes, la région bénéficie de la présence d'un acteur de premier plan, dont la reconnaissance internationale dans la lutte contre les maladies infectieuses ainsi que comme un acteur français de la SI est confirmée. Soulignons que les contributions de cette fondation au développement des grandes organisations de solidarité internationale de la région Rhône-Alpes a été déterminante.

Pour les entreprises de la région souhaitant s'engager dans l'appui à la SI, la forme juridique de la fondation dont l'intérêt commence à être mieux connu, peut constituer une alternative à une contribution directe et se révéler un outil adapté pour conduire des partenariats dans le long terme. Il en est de même pour des donateurs individuels qui voudraient à partir d'un don mettre en place un dispositif pérenne du financement de la solidarité internationale.

La Fondation Mérieux qui dispose de compétences juridiques, financières et techniques allant de la gestion des fonds à la mise en œuvre des projets et partenariats, serait apparemment en mesure de mettre son savoir-faire à disposition d'autres acteurs prêts à s'engager sur des objectifs compatibles avec les siens et fonder sur des valeurs proches. Elle pourrait ainsi constituer un pôle de compétence pour la mise en place et la gestion de fondations ou simplement la gestion de fonds destinés à la SI, ce qui pourrait se révéler favorable au développement des organisations de la SI de la région ainsi qu'à l'image de la région en matière de SI.

VI Méthodologie

L'objectif central de l'étude a été la mesure de l'impact économique¹² de la solidarité internationale sur le territoire rhônalpin. Bien que les impacts recherchés par les organisations de SI soient d'autres natures, au centre desquels les impacts dans les pays partenaires dans lesquels les actions des organisations de SI sont mises en œuvre constituent les objectifs principaux de la plupart des organisations, cette étude vise à apprécier les retombées économiques pour la région Rhône-Alpes.

La méthode suivie a été sensiblement différente de la méthode prévue à l'origine. La méthode proposée était fondée sur une "approche statistique" passant par la constitution d'un échantillon représentatif des organisations de SI de la Rhône-Alpes et de l'extrapolation des résultats de l'analyse de cet échantillon à l'ensemble des organisations de la région. Cette approche était justifiée par le nombre d'organisations répertoriées dans la base du GIP Resacoop, soit près de 1000. Face à ce nombre élevé, une collecte exhaustive n'était pas envisageable, et cela d'autant plus qu'une part importante des organisations animées par des bénévoles est difficilement joignable.

Cette approche a été modifiée dès le lancement de l'étude, en constatant la forte concentration des emplois permanents, donc aussi des activités pouvant avoir un impact économique dans la région, dans quelques organisations a été mise en évidence :

- § l'essentiel de l'impact économique était produit par un petit nombre d'organisations (ce qui a été confirmé par le fait que 8 organisations cumulent 71 % des emplois),
- § la bonne connaissance de l'ensemble des organisations et de l'ensemble des acteurs du milieu de la SI en Rhône-Alpes, par quelques "experts" du milieu, permettait dans ce contexte de prendre en compte dans l'étude les organisations qui avaient au moins un emploi permanent, soit de l'ordre d'une centaine, tous types de structures confondus,
- § dans ce contexte, l'approche statistique s'avérait inappropriée, risquant d'accroître les approximations et d'induire des erreurs de mesure.

Le GIP Resacoop dispose d'un poste d'observation privilégié de l'activité des organisations de solidarité internationale en Rhône-Alpes qui lui a permis de contribuer à l'orientation de cette approche. Sa base de données qui répertorie près de l'intégralité des actions de SI conduites par des organisations de la région un effet permis de caractériser la concentration des activités de SI autour d'un nombre limité de structures. Par ailleurs, les animateurs de Resacoop disposent d'une connaissance actualisée du milieu qui a été utile à l'identification des organisations qui disposent d'emplois permanents dédiés à la SI. Les services du Conseil régional, confrontés chaque année aux demandes de financement des organisations de la région, ont enrichi cette approche en apportant des éléments complémentaires, en faisant bénéficier de leur connaissance des acteurs et en mettant à la disposition de l'étude la base de données des organisations et projets qui ont bénéficié de ses financements depuis 2001.

¹² « La Région Rhône – Alpes souhaite conduire une première étude de quantification de l'impact économique de la solidarité internationale sur le territoire rhônalpin » (cahier des charges, voir annexes)

Les entretiens avec des représentants des organisations – associations, collectivités locales, organisations représentatives, ...- ont eu pour objectif de collecter auprès de chacune quels types d'activités étaient mises en œuvre dans la région et quels impacts en étaient observables dans l'immédiat et dans les effets à moyens et long terme. Lorsque les données comptables ont été accessibles et disponibles, elles ont été analysées pour mettre en évidence la part des dépenses de ces organisations effectuées localement et pour caractériser l'origine des ressources.

La mesure de l'impact économique

Pour la mesure de l'impact économique, il a été choisi, comme le suggère le cahier des charges, d'utiliser comme unité de mesure l'équivalent temps plein. Ce qui suppose de prendre en compte les emplois dans les organisations (emplois directs) et d'évaluer le nombre d'emplois indirects par les dépenses de ces organisations effectuées en région. Soulignons que l'estimation du nombre d'emplois indirects est particulièrement sensible pour les associations. Pour les collectivités territoriales, une forte part des dépenses effectuées en région est destinée aux organisations de SI, l'effet induit sur l'emploi est donc déjà pris en compte. Pour les autres organisations, notamment les établissements publics, les dépenses financées par des ressources spécifiques à la SI et effectuées en région sont réduites au minimum. L'estimation de l'emploi induit a donc été limitée au milieu associatif, ce qui est particulièrement justifié par le fait que les organisations qui ne sont pas associatives, s'appuient en grande part sur des associations pour mettre en œuvre leurs activités de SI.

Les comptabilités des organisations permettent d'estimer les dépenses effectuées pour le fonctionnement des structures et plus globalement l'ensemble des dépenses effectuées en France ; en revanche, elles ne produisent pas les dépenses effectuées en Rhône-Alpes. La part des dépenses effectuées dans la région varie très sensiblement selon les organisations. Une seule organisation, Handicap international, mobilise près de la moitié des ressources de la SI en Rhône-Alpes, ses dépenses en France représentent la moitié des dépenses de l'ensemble des organisations et la structure de ces dépenses se différencie fortement de celles des autres organisations. Prenant en compte cette particularité et sur la base des entretiens, la part des dépenses effectuées dans la région a été estimée au 2/3 des dépenses effectuées en France. Pour les grandes structures, cette estimation conduit à conclure que les dépenses effectuées en région représentent 140 % des montants des salaires (toutes charges incluses) des emplois directs. Sur cette base, le volume des emplois indirects par ces dépenses a été estimé comme situé entre un nombre équivalent au nombre des emplois directs et 150 % de celui-ci.

Cette approche aboutit à une estimation située entre 1.200 et 1.500 emplois, soit 1.350 emplois \pm 11 %. L'aspect le plus fragile de cette approche est l'estimation des emplois indirects dont le nombre représente ici entre 42 % et 52 % de l'ensemble des emplois. Soulignons que cette proportion est inférieure aux estimations généralement faites dans le cadre d'études sectorielles. Ce qui s'explique notamment par l'absence de prise en compte des emplois induits par les dépenses salariales des emplois directs et indirects de la solidarité internationale, prise en compte discutable pour une activité marginale par le nombre d'emplois directs qu'elle représente comme la solidarité internationale en Rhône-Alpes (< 0,07 % des emplois de la région). Ces éléments confortent la vraisemblance de l'estimation proposée ici, notamment qu'elle ne constitue pas une surestimation.

VII Annexes

VII.1 Liste des organisations et personnes rencontrées

- § ADOS (Ardèche-Drome Oourossogui Sénégal) – Mme Norig Le Goarant
- § Aide médicale et développement – M. Nyer
- § ARDEAR (Association Régionale de Développement de l'Emploi Agricole et Rural)
– Mme Stéphanie Piveteau
- § Association Ecole de la paix - Mme Dorothée Paulin
- § Association Res Publica - M. Thierry Sciari
- § AVSF (agriculteurs et vétérinaires sans frontière) - M. Boutrou
- § Bioforce – Eric Bordeau Montrieux
- § Bioport – Mme E. Cantin (envoi rapport d'activité)
- § CCI du Rhône - Bruno Chiavérini
- § CADR (collectif des associations de développement en Rhône Alpes) - M. Hervé Derriennic
- § CEVEO - M. Marc Helfre
- § CFPF 26 Centre de Formation Professionnelle Forestière – M. Descombes
- § Conseil Général de l'Isère - M. Jean Luc Gailliard
- § Conseil Régional Rhône-Alpes – M Jean-Philippe Bayon, M. Marc Noailly
- § Communauté de communes Val de Drôme – Mme Sylvie Boyer
- § CORAIL (Co-développement Rhône-Alpes International) - M. Nicolas Denis
- § COSI - M. JF Ploquin
- § CREATECH - Madame Seguin et Monsieur Hugot
- § Cultures et développement – Mme Lydia CHERIFI
- § Ecole de la Paix – Mme Paulin
- § Fédération des alpages - M. Yves Rafin
- § Fondation Mérieux – M. Benoît Miribel
- § Groupe URD - Urgence réhabilitation Développement 26 –
- § Handicap international, M Joël Pol
- § Hospices de Lyon - Mme Cavaillé
- § HUMATEM - Mme Cathy Blanc-Gonnet
- § IDS (initiative de développement stratégique) - Mme Meredith Ailloud
- § Institut pour la francophonie et la mondialisation - Monsieur Michel Guillou
- § LEGTA Roanne Chervé - M. Cherrier
- § Ligue de l'enseignement de la Loire - M. Maurice Duchesne
- § Maison Familiale Rurale de Saint-Barthélémy - M. Chorier
- § Martinière International - M. Bachelard

- § Pays de Savoie Solidaire - Mme Magali Agosti
- § Plate-forme pour l'insertion par l'humanitaire et la coopération - M. Franck Lavagne
- § RAFOD -
- § RESACOOOP – Mmme Rose-marie Di Donato, Corinne Lajarge
- § Rharous Amitié – Mme Hélène Bavut
- § RONGEAD -
- § Santé mali Rhône Alpes - Mme Claude Moulinier
- § SCD - M. Jean-Daniel Balme
- § Tetraktys - M. Pages
- § Théâtre des Asphodèles - Anaïs Eschenbrenner
- § Université Lyon 1 - Mme Bernadette Maret
- § Université Lyon 3 – Mme S David
- § Triangle génération humanitaire - M. Lombard
- § Ville de Chambéry – Mme Ménessier
- § Ville de Grenoble - Mme. Véronique Stephan
- § Ville de Lyon et Communauté Urbaine de Lyon - M. Philippe Di Loreto
- § Ville de Romans - M. Frédéric Deshayes
- § Villes en transitions - Mme Vanessa NIASSE
- § Terre d'amitié - Mme Anne-Marie MACHON

VII.2 Organisations prises en compte dans le décompte des emplois

- Acroterre
- ADOS
- AEDH
- AFDI
- AFPI Rhodanienne
- Afric impact
- Africultures
- Ag urban Lyon
- Aide médic et dev
- Aides et action Isère
- Apoyo urbano
- Appui au développement santé diabète
- Arcades
- Ardèche
- ARP
- Arvel
- ASAH
- Ass méd missionnaire
- Association des rencontres de l'aventure
- AVSF
- Bioforce
- Biologie sans frontières
- Bioport
- Bonneville
- Bourg St Maurice
- C H Annecy
- C H Chambéry
- C H Le Vinatier
- C H Villefranche/Saône
- CADR
- CCFD
- CCI Lyon
- Centre d'information inter-peuple
- Centre du patrimoine Arménien
- Centre Ritimo Grenoble
- CESH
- CH Belley
- Ch métiers Rhône
- Chambéry
- Chamonix
- CHU Croix Rousse
- CHU Grenoble
- CHU St Etienne
- CIEDEL
- CIFAL
- CIFAL (Grand Lyon)
- CIIP
- CIMADE R-A
- Codev Bugey
- Comité de Secours internationaux
- Comm Montrevel

- Coopération développement consulting
- CORAIL
- COSI
- Craterre
- CRCI
- Culture et développement
- DIAL (am lat)
- Drome
- Eau vive
- Ec centrale Lyon
- ECIDEC
- Ecole de la Paix
- Economie et humanisme
- Epures (ag urb rég)
- Equisol
- ESF Rhône
- Eybens
- F.O.L union reg.
- Fédération des alpages de l'Isère
- Forum réfugiés
- Francheville
- GRAD
- Grand Lyon
- Grenoble
- Handicap
- Homéopathes SF
- Hosp civils Lyon
- Humacoop
- Humatem
- hydraulique sans frontières
- IFRA
- INSA
- Interplast France
- ISA RA
- Isère
- IUFM Grenoble
- Jeremi Rhone-Alpes
- la Kora solidarité
- Lemantsirabé
- LEPT Bellevue
- Ligue de l'enseignement de la Loire
- Lyon
- Martinière
- MDM gren
- MDM Lyon
- Medair
- Micromégas
- Misola
- MJC Montélimar
- MSF
- Partage sans frontières
- Pays de savoie
- Pays sud Grésivaudan
- Plateforme d'insertion par l'humanitaire

- Pompiers Sans Frontières
- RAFOD
- Res publica
- Resacoop
- Rharous amitiés
- Rhônalpénergie environnement
- Romans
- Rongead
- Santé Mali Rhône Alpes
- SCD
- Secours cath
- Secours catholique Loire
- Secours pop
- Saint Etienne
- Tetraktys
- Théâtre des Asphodèles
- Toilettes du monde
- Triangle
- Univ J. Monnet
- Univ PMF
- Vienne
- Villes en transition
- Vision du monde

VII.3 Cahier des charges de l'étude

TITRE I – CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Article 1 – Objet, forme et durée du marché

1-1 Objet du marché

Le présent marché concerne un essai de mesure de l'impact des activités de solidarité internationale en Rhône-Alpes.

1-2 Forme du marché

Le marché est un marché ordinaire traité à prix forfaitaire.

1-3 Durée du marché

Le marché commence à sa date de notification pour une durée de 6 mois maximum.

Article 2 – Forme juridique du groupement

Lors de la signature du marché, le maître d'ouvrage imposera la forme du groupement qui sera, dans ce cas, solidaire.

Le candidat peut faire partie de plusieurs groupements mais ne peut être mandataire que d'un seul.

Le groupement est conjoint lorsque chacun des prestataires membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché.

Le groupement est solidaire lorsque chacun des prestataires membres du groupement est engagé pour la totalité du marché.

Dans les deux formes de groupement, l'un des prestataires membres du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis de la personne responsable du marché, et coordonne les prestations des membres du groupement.

En cas de groupement conjoint, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à exécuter.

En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à exécuter.

Article 3 – Pièces contractuelles du marché

Par ordre de priorité décroissante :

- Le présent cahier des clauses particulières valant l'acte d'engagement complété, daté et signé ;
- Le document de synthèse remis par le candidat;
- Le CCAG / Prestations Intellectuelles : ce document quoique non joint au présent dossier de consultation est réputé connu par les candidats et consultable sur le site www.minefi.gouv.fr.

Article 4 – Définition des prestations et modalités d'exécution

4-1 Contexte

La Région Rhône-Alpes a une forte tradition humanitaire et de solidarité internationale. Les premières « sociétés » et associations ont souvent été créées à l'initiative de lyonnais ou de rhônalpins.

Plusieurs ONG de dimension nationale et internationale ont leur siège en Rhône – Alpes et à Lyon particulièrement.

Depuis les lois de décentralisation, renforcées par la loi ATR de 1992, les collectivités ont une action croissante dans le champ de la coopération décentralisée Nord - Sud. La plupart des actions sont conduites en partenariat avec des associations locales ou régionales.

Les financements des collectivités comme les financements de l'Union européenne, du Ministère des Affaires étrangères (dont une partie est déconcentrée au niveau des SGAR et des ambassades) ont un effet d'entraînement et de consolidation de l'action propre des organisations de solidarité internationale.

De nombreux réseaux existent en Rhône – Alpes tel que RESACOOP (Réseau d'appui à la coopération créé par l'Etat et la Région en appui aux organisations de solidarité internationale rhônalpines) qui ont conduit à une professionnalisation des activités des acteurs de coopération.

Il en résulte que la solidarité internationale a aujourd'hui une réalité économique certaine qui, comme l'économie sociale et solidaire, est reconnue comme une composante à part entière de l'activité économique régionale.

Sur la base d'un recensement (base de données RESACOOP) de l'ordre de 700 acteurs de coopération et de solidarité internationale en Rhône – Alpes et de 1 000 projets on peut penser que le secteur représente peut être de l'ordre de 1 000 emplois ETP (?) mais ceci doit être vérifié dans son principe et quantifié dans son importance.

4-2 Définition des prestations

Dans ce contexte, la Région Rhône – Alpes souhaite conduire une première étude de quantification de l'impact économique de la solidarité internationale sur le territoire rhônalpin. L'analyse, objet du présent marché, sera conduite avec l'appui d'un expert, d'un centre de recherche ou d'un bureau d'étude.

Cette étude vise aussi à étayer et à éclairer la notion d'intérêt local dans les coopérations décentralisées, en définissant la nature des relations entre l'action de coopération et les acteurs rhônalpins du développement.

L'étude devra mettre en évidence (et justifier) la nature et l'importance des différents impacts de la solidarité internationale sur l'activité économique régionale (directs ou indirects). L'étude proposera une unité de mesure (ETP ou autre) pour quantifier un impact global et en analyser la répartition géographique sur les différents territoires de la région. Elle pourra conduire à la définition d'un chiffre d'affaires régional et/ou d'un potentiel d'emploi ou d'autres critères proposés par le bureau d'études.

Il est souhaité que les premiers résultats puissent être disponibles en janvier 2007. L'étude sera conduite en lien avec la base de données RESACOOOP (tout en préservant la confidentialité des données numérisées). Les résultats seront remis à la Région Rhône-Alpes pour une analyse interne ; une synthèse de l'étude sera présentée aux membres du GIP RESACOOOP qui définiront les modalités de diffusion totale ou partielle des résultats obtenus ;

Rendu des travaux

Cette étude fera l'objet :

- d'un rapport rédigé, complet, avec annexes développées, remis sous forme d'un CD Rom en format Word,
- d'un power point de présentation, synthèse du rapport, qui s'attachera à faire ressortir les éléments essentiels et structurants
- d'un rendu oral à la direction de l'Europe, des relations internationales et de la coopération